

Les 75 années d'activité de la Croix-Rouge polonaise

ÉPISODES CHOISIS DE 1919 À NOS JOURS

Dès que la Pologne eut reconquis son indépendance, après plus de 120 ans d'occupation, les représentants des associations humanitaires actives dans les trois parties occupées respectivement par la Russie, l'Allemagne et l'Autriche, décidèrent de fonder dans le pays enfin libre et unifié une société de la Croix-Rouge.

La période 1919-1939

Le 27 avril 1919 se tint la première Assemblée générale qui adopta les statuts et nomma un Comité central de l'Association polonaise de la Croix-Rouge (APCR). En juillet 1919, le Comité international de la Croix-Rouge enregistra l'APCR en tant que seule Société de la Croix-Rouge en Pologne agissant en vertu des Conventions de Genève, laquelle fut admise en août 1919 au sein de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, créée en mai de la même année.

La nouvelle Association polonaise de la Croix-Rouge eut pour tâche d'assister les soldats de l'armée polonaise et leurs familles, de mener dans les territoires de l'Est la lutte contre les épidémies, de mettre sur pied avec le concours conséquent de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, des colonnes de désinfection, des établissements de bains, des dispensaires, etc.

Au cours des soulèvements de Silésie, de 1919 à 1921, la Croix-Rouge polonaise organisa, dans tous les districts de la Haute-Silésie, des délégations chargées d'activités d'assistance.

Peu de temps après la fondation de l'APCR fut créé un Bureau d'information et de recherche (BRI) qui facilita les contacts avec le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge au sujet des prisonniers de guerre et des personnes civiles séparées de leurs familles à la suite des hostilités.

En septembre 1920 l'APCR et la Croix-Rouge soviétique conclurent un accord et désignèrent leurs représentants afin d'échanger des informations sur les pertes civiles et militaires.

Le 1^{er} septembre 1927, en vertu d'une ordonnance du président de la République polonaise, la dénomination «Association polonaise de la Croix-Rouge» fut changée en «Croix-Rouge polonaise»(CRP). L'organisation fut reconnue d'utilité publique sous le patronage du chef de l'Etat. Les nouveaux statuts prévoyaient, en cas de guerre, la subordination de la Croix-Rouge polonaise au ministre des Affaires militaires.

Dès ses débuts, et malgré de sérieuses difficultés dues au manque de moyens, la Croix-Rouge polonaise s'engagea dans des activités médico-sociales, notamment dans la lutte contre la tuberculose dont l'épidémie s'étendait à tout le territoire. Elle lança de même des programmes de formation d'infirmières et de secouristes et mit sur pied un réseau d'établissements de soins. En 1935 fut créé à Lodz un Centre des urgences de la Croix-Rouge polonaise doté d'un poste de transfusion sanguine. En 1936, le premier institut de transfusion et de conservation de sang en Pologne regroupant un grand nombre de donateurs fut associé à l'hôpital de la Croix-Rouge (voir ci-après).

Le 29 janvier 1937 une ordonnance du Conseil des ministres instaura la formation obligatoire des équipes de secouristes dont le recrutement, la formation et l'équipement furent confiés à la Croix-Rouge polonaise. Ainsi, avant la guerre, la Société nationale disposait de stocks considérables de matériel sanitaire et d'équipement technique. Les cadres des secouristes patentés étaient épaulés par des aides soignantes dites «sœurs de la Croix-Rouge polonaise» et des monitrices de la santé dans les zones rurales, au nombre de 50 000 environ. En outre la Croix-Rouge mit à la disposition de l'armée un hôpital avec son personnel de médecins et d'infirmières hautement qualifiés, deux cents postes de soins, un avion sanitaire et un détachement d'infirmières-terrain.

A l'époque, la structure de la Société nationale comprenait 14 comités régionaux, plus de 350 comités de district, 9024 cercles de la Croix-Rouge, 736 866 membres et plus de 1300 établissements de soins et d'assistance sociale.

L'occupation (1939-1945)

Le 1^{er} septembre 1939, lorsqu'éclata la Seconde Guerre mondiale, la CRP se vit assigner de nouvelles tâches dont la plus importante consista à porter secours aux soldats blessés ou malades et aux victimes civiles de raids aériens. Le désordre résultant du déroulement imprévisible des hostilités, et notamment de l'avance rapide des troupes hitlériennes, ne fit qu'aggraver la situation. Le BIR pour sa part commença à établir les dossiers sur les pertes en vies humaines. Dans les territoires non encore envahis, la CRP mit sur pied des centaines de

postes de soins et d'approvisionnement, des infirmeries, des cantines, des asiles de nuit, etc. pour les soldats et la population civile reculant vers le centre du pays.

Le 7 septembre 1939, sur ordre du Haut Commandement des Forces armées polonaises, une partie des autorités centrales de la CRP évacua Varsovie. L'ancien trésorier général, Waclaw Lachert, assumait *ad interim* la présidence du nouveau Comité central dont Varsovie demeura le siège jusqu'à la capitulation, à la fin de septembre 1939.

Le 12 septembre 1939, une ordonnance du ministre des Affaires militaires du gouvernement polonais en exil à Paris, décréta la formation d'un Comité central de la Croix-Rouge polonaise auprès de ce gouvernement. Désormais le Comité international de la Croix-Rouge entretint des relations de travail avec le Comité de la Croix-Rouge polonaise établi auprès du gouvernement polonais en exil à Paris, puis à Londres.

Sur le territoire, la CRP adapta sa structure aux nouvelles circonstances de l'occupation, la partie occidentale ayant été annexée par le Reich, l'orientale par l'URSS. Sur le territoire réduit de la Pologne occupé par l'Allemagne, la CRP poursuivit ses activités, ayant toutefois quatre districts au lieu de 14, à savoir Kielce, Cracovie, Lublin et Varsovie. Le siège du Comité central avait été détruit lors des bombardements, y compris les archives contenant les précieux documents du BRI.

En octobre 1939, le CICR lança un appel à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour venir en aide aux prisonniers de guerre polonais et à la population civile du pays occupé. D'importants transports de médicaments et de matériel sanitaire arrivèrent en décembre à la suite de cet appel. Une partie de ces dons fut remise aux hôpitaux, sur ordre des autorités allemandes, l'autre resta à la disposition de la CRP.

En juillet 1940, une ordonnance des autorités allemandes d'occupation prononça la dissolution de toutes les associations polonaises, à l'exception de la CRP dont les activités furent néanmoins ramenées à la stricte exécution des tâches prévues par les Conventions de Genève. Les autorités allemandes admettaient difficilement l'existence de cette organisation purement polonaise, comme en témoigne cet extrait d'une allocution du gouverneur général Frank: «La Croix-Rouge polonaise constitue pour les Polonais un reste de souveraineté, le symbole de leur Etat: cela ne saurait être toléré».

Malgré de nombreuses tracasseries, telles que le blocage des comptes bancaires, l'écoulement d'une partie des stocks, la dissolution des autorités collégiales dans les districts, le contrôle imposé par les autorités administratives allemandes du courrier avec le CICR et la Ligue, la désignation d'un fondé de pouvoir de la Croix-Rouge allemande auprès du Comité central de la CRP, celle-ci n'en continua pas moins de gérer les hôpitaux, les asiles d'infirmités, les orphelinats pour enfants victimes de la guerre, les dispensaires et les postes de secours.

Par suite des hostilités, des millions de gens n'ayant pas de nouvelles de leurs proches s'adressèrent à la CRP. Les recherches furent confiées au BRI dont les effectifs augmentèrent de 3 à 100 personnes dont 90 volontaires. Les principales tâches du Bureau consistaient à dresser les listes de prisonniers de guerre et des personnes décédées, assassinées, arrêtées, emprisonnées, internées dans les camps de concentration, envoyées aux travaux forcés.

Conformément à la Convention de Genève de 1929, la CRP vint en aide aux prisonniers de guerre retenus en Allemagne, en transmettant des messages et en fournissant des colis. Cependant des milliers de prisonniers de guerre sur le territoire de l'Union soviétique ne purent entretenir de contacts avec leurs familles.

Avec le concours du CICR, les échanges de courrier étaient assurés tant à l'intérieur du pays qu'avec l'étranger. Encore que dépourvue de bases juridiques puisqu'aucune convention sur la protection des populations civiles n'existait à l'époque, la CRP, dans les limites de ses moyens, assista les prisonniers des camps de concentration. Cependant les contacts noués avec l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS ne réussirent pas en dépit de nombreuses tentatives, à alléger le sort des Polonais déportés dans ce pays.

En avril 1943, les troupes allemandes découvrirent les tombes d'officiers polonais, anciens internés du camp de Kozielsk, assassinés à Katyn. Dès lors, l'attitude des autorités d'occupation envers la CRP changea diamétralement. Elles essayèrent de la persuader de s'associer à leur campagne de propagande dirigée contre l'URSS. Il s'agissait, notamment, de désigner les coupables et la date du crime. En dépit de menaces à l'encontre du président et de toute la Société nationale, celle-ci ne concéda que l'envoi d'une équipe technique chargée de l'exhumation, de l'identification et du recensement des victimes, considérant cette tâche comme une obligation. L'équipe travailla à Katyn d'avril à début juin 1943, exhumant au total 4143 corps, dont 2805 purent être identifiés, ce qui permit ensuite d'aviser les familles.

Le 1^{er} août 1944, éclata à Varsovie une insurrection. Le lendemain, les Allemands mirent le feu au siège de la CRP, brûlant ainsi les archives de la Société dont les fichiers du BIR contenant les documents de Katyn, les listes des personnes tuées, arrêtées, déportées, un million de cartes d'identification, somme toute des archives historiques hors de prix.

Lors du soulèvement, la CRP vint en aide aux insurgés et à la population civile. Des hôpitaux furent mis sur pied, ainsi que des centaines de postes de soins et d'alimentation. Des recherches furent entreprises, des bilans de pertes dressés, des tués identifiés et des dépôts amassés par des secouristes de la CRP dont beaucoup, malheureusement, périrent.

Après deux mois d'insurrection, une représentante de la CRP participa aux pourparlers en vue de la capitulation, ce qui permit aux insurgés, que les Allemands avaient traités de bandits, d'acquiescer les droits des prisonniers de guerre

avant d'être déportés dans les camps d'internement. Par ailleurs, la CRP fut chargée d'évacuer de Varsovie plus de 5000 patients d'hôpitaux de la zone d'insurrection et de les placer dans les établissements mis sur pied à cet effet.

Les autorités de la CRP furent obligés de quitter Varsovie avec le reste de la population ayant survécu aux combats. C'est ainsi que prit fin une des périodes les plus tragiques de l'histoire de la Société nationale.

L'après-guerre

Une fois Varsovie libérée, en janvier 1945, le Comité central évacué s'y réinstalla.

En juillet 1945, un réseau de postes de la CRP fut établi dans les territoires de l'est, libérés par l'armée soviétique et les forces polonaises.

La CRP, et surtout son BRI se trouva confrontée alors à des tâches extrêmement difficiles. Mais des dizaines de milliers de familles séparées par la guerre retrouvèrent leurs proches par l'entremise de la CRP.

Les anciens prisonniers de guerre et les rapatriés, de retour au pays, trouvèrent dans les postes de la Croix-Rouge leurs premiers abris et leurs premiers repas sur le sol natal. Ceux qui avaient perdu tous leurs biens reçurent des vêtements et des colis de vivres. Les fichiers du BIR comptaient à la fin de 1945 plus d'un million de cartes d'identification et d'enregistrement.

La Société gérait 30 hôpitaux, 5 sanatoriums, 24 postes de soins à la mère et à l'enfant, 16 établissements de bains et autant de chambres de désinfection. Une campagne de vaccination préventive engloba plus d'un million de personnes, tandis que des dispensaires et des postes d'assistance furent installés dans les gares.

La CRP fut à même de mener ces activités grâce à une vaste opération de solidarité du CICR et de la Ligue. Plusieurs dizaines de Sociétés nationales, bouleversées par l'immense tragédie qui s'était abattue sur la nation polonaise, apportèrent des secours sous forme de médicaments, de nourriture, d'équipement ménager, etc.

La CRP assista non seulement les ressortissants polonais mais aussi les étrangers, anciens combattants des armées alliées, internés au cours de la guerre dans les camps allemands sur le territoire de la Pologne ou déportés aux travaux forcés, également en Pologne.

La Pologne ayant été couverte de tombes de soldats et de civils morts sur le champ de bataille ou assassinés, l'on procéda aux exhumations et à l'aménagement de cimetières. Rien qu'à la fin de 1945, à Varsovie, ainsi que dans les environs, plus de 17 000 exhumations furent effectuées.

Une vaste campagne de formation du public dans le domaine des premiers secours commença. Vu le manque de personnel médical, la CRP entreprit de

former des infirmières, d'organiser des services d'urgence et des postes de transfusion sanguine. Sur les lieux de travail, dans les écoles et les quartiers d'habitation, la CRP établit des postes de soins et forma des équipes médico-sanitaires chargées d'administrer les premiers secours et de combattre les effets des épidémies et des désastres.

A la fin de 1949, au début de 1950, la CRP transmit au Service national de la santé 177 centres d'urgence, complètement équipés et 15 postes de transfusion et de conservation de sang.

Au début de 1951 eut lieu le premier Congrès national de la CRP qui adopta de nouveaux statuts et conçut un programme pour les années à venir. Cet événement peut être considéré comme le début d'une activité coordonnée dans un pays relativement stabilisé.

L'assistance aux personnes âgées, solitaires et malades fut définie comme la tâche principale de la Société. En 1962, la CRP qui disposait de cadres d'aides-soignantes qualifiées, dites «sœurs de la Croix-Rouge» commença à organiser un réseau de postes de soins pour les malades isolés à leur domicile. Ceux qui avaient le plus souffert des atrocités de la guerre ou qui avaient perdu leurs proches, reçurent ainsi une assistance dont l'importance peut se mesurer au nombre de postes mis sur pied en quelques années: dans 1660 postes, plus de 23 000 sœurs de la CRP ont pris soin d'environ 100 000 personnes.

La coordination de la campagne de don du sang inaugurée par la CRP en 1958 revêtit également une grande importance.

D'autre part, la CRP mit en œuvre un vaste programme d'enseignement des principes de la santé et de formation d'équipes de secouristes ainsi que de groupes de moniteurs bénévoles de la jeunesse.

Dans les années 1950-1960, la CRP contribua à la réunification de familles en République fédérale d'Allemagne avec leurs proches, citoyens polonais d'origine allemande. En 1956, elle s'associa à la campagne de rapatriement de Polonais d'URSS en les enregistrant au retour et en recherchant leurs familles. La même année, la CRP accorda assistance à la population de Hongrie lors des affrontements qui affectèrent ce pays en expédiant des lots de médicaments, de sang et de produits alimentaires et en accueillant une centaine d'enfants hongrois.

Dans les années 1961-1972, sur l'initiative de la CRP et grâce à l'appui considérable du CICR, une assistance financière du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne fut versée aux anciens prisonniers de camps de concentration hitlériens, victimes d'expériences pseudo-médicales de caractère criminel. A la suite de cette opération, effectuée par la CRP, sauf pour la période finale où les autorités de l'Etat prirent la relève, le montant des dédommagements s'élevait en moyenne à 30 435 000 deutschmarks payé à 1357 personnes.

En 1964, la Diète vota une loi sur la CRP dans laquelle sont définies les tâches de la Société, en temps de paix comme en temps de guerre, ainsi que l'étendue

de la coopération avec les pouvoirs publics et les autres organisations, dans le respect des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En mars 1977, la CRP organisa avec le CICR, pour les dirigeants des Sociétés nationales européennes et nord-américaines, le premier séminaire sur la diffusion du droit international humanitaire; il fut suivi par plusieurs séminaires, en 1978, pour les dirigeants de la Croix-Rouge de la jeunesse, en 1979 pour les professeurs d'université et en 1980 pour les médecins.

A partir de 1980, la CRP organisa à Varsovie, conjointement avec le CICR, des cours d'été de droit international humanitaire auxquels participent, chaque année, une quarantaine d'étudiants d'Europe et d'Amérique du Nord, les cours étant donnés par d'éminents spécialistes du monde entier.

La proclamation, le 13 décembre 1981, de la loi martiale, prit au dépourvu la CRP qui n'en considéra pas moins comme prioritaire l'assistance aux personnes internées, ainsi qu'à leurs familles. Ayant obtenu des autorités les permissions requises, elle procéda, dans les jours qui suivirent, aux visites des centres d'internement. Les délégués du CICR arrivés sur place le 15 décembre obtinrent également l'autorisation de visiter les internés.

En janvier 1982, une délégation du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'installa au siège du Comité central de la CRP; un groupe opérationnel se constitua à Genève afin de coordonner l'envoi de secours en Pologne sous l'égide de la Ligue. A l'appel de cette dernière, des Sociétés nationales envoyèrent en Pologne 19 000 tonnes de secours environ, entre décembre 1981 et juillet 1983, dont bénéficièrent quelque 1,5 million de personnes

De leur côté, les délégués du CICR et de la CRP visitèrent 79 centres d'internement dans tout le pays. En outre, les représentants des Comités régionaux — de voïvodie — effectuèrent 170 visites de centres d'internement dans leurs régions respectives. Au cours de ces visites eurent lieu plus de 6000 entretiens sans témoin avec les internés.

A l'occasion de ces visites, des interventions furent entreprises auprès des autorités au sujet de la garantie de soins médicaux appropriés, l'amélioration des conditions de détention, les relations entre internés et gardiens. On s'employa à régler d'importantes affaires personnelles, à assister les familles et à solliciter l'élargissement des internés.

Les représentants du CICR et de la Ligue, une fois leur mission terminée, apprécièrent l'activité de la CRP dans ce domaine, la présentant comme modèle sur le plan international.

De nouveaux défis surgirent en 1984 avec l'arrivée de réfugiés, dont les premiers étaient palestiniens, libyens, éthiopiens, somaliens. Ils considéraient la Pologne comme un pays de transit sur la route vers l'ouest. D'autres les rejoignirent: iraniens, irakiens, roumains, sénégalais, angolais, turcs, kurdes, ressor-

tissants de l'URSS, etc. De 1984 à 1988, quelque 320 personnes bénéficièrent de l'assistance de la CRP. En mars 1990, ce chiffre s'accrut dramatiquement lorsque 300 personnes environ furent expulsées de Suède, dont des familles avec enfants. Ce chiffre atteignit le nombre de 800 personnes dans le courant de l'année. En 1989 affluèrent en Pologne des fugitifs de la République démocratique allemande. Une coopération étroite avec l'ambassade de la RFA et avec la Croix-Rouge allemande permit à la CRP de leur assurer l'accueil et l'approvisionnement de vivres, puis le transport de 2800 personnes vers la RFA.

La CRP, bénéficiant elle-même de l'assistance des Sociétés sœurs, ne pouvait rester indifférente aux désastres naturels et aux troubles politiques survenant à l'étranger; aussi furent menées à bien des opérations d'envergure pour aider les populations d'Arménie, de Roumanie, de Lituanie, du Moyen-Orient, etc.

Si la CRP put faire face à tous ces défis dans un laps de temps relativement court, elle le doit surtout à son prestige auprès du public, au dévouement de ses volontaires et des employés, à une aide notable des autorités de la Croix-Rouge internationale et à une assistance financière substantielle de l'Etat.

Années récentes

Au cours de l'année 1989, en Pologne puis dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale, eurent lieu des changements politiques, sociaux et économiques radicaux. La situation de la CRP s'en trouva complètement changée. Le passage à l'économie de marché entraîna la fermeture de nombreuses entreprises, le chômage, l'appauvrissement de certaines couches sociales, enfin le manque de sécurité sociale.

Par conséquent, le nombre de membres et de comités de la CRP, principalement dans les entreprises, fut réduit tout comme le nombre de donateurs bénévoles et le volume de sang prélevé. Le changement du financement de l'assistance sociale aboutit à la suppression de nombreux postes de soins et à la diminution du nombre de bénéficiaires. Les activités de formation et de promotion de la santé auprès des adultes subirent également une forte réduction.

Le Congrès national de la CRP, en 1989, s'adapta aux changements en définissant une nouvelle stratégie, en concédant l'autonomie aux sections locales, en abandonnant le modèle centralisé de financement et de gestion, en procédant à des modifications de programmes et de structures. La situation de l'économie nationale aboutit à la réduction au minimum des subventions de l'Etat aux associations, dont la CRP, laquelle se vit contrainte de rechercher de nouvelles sources de revenus.

En décembre 1991 fut convoqué un Congrès extraordinaire, organe suprême de la Société nationale, afin d'adopter de nouveaux statuts et d'adapter la CRP aux nouvelles circonstances.

Entre-temps resurgit l'affaire du crime commis contre les officiers polonais à Katyn. Grâce aux changements survenus en URSS, d'autres tombes d'officiers et de policiers polonais furent découvertes près de Kharkov et à Miédnoié. Lors de l'exhumation, effectuée avec la participation d'un représentant de la CRP, il s'avéra que les victimes avaient été détenues dans les camps d'Ostachkovo et de Starobielsk.

Le Congrès extraordinaire qui se tint les 26 et 27 septembre 1992, ayant évalué les activités passées de la Société, adopta de nouveaux statuts, inspirés, pour une large part, de ceux d'entre-les-deux-guerres: il approuva un projet de modification de la loi sur la CRP, élit de nouveaux dirigeants et accepta une résolution sur l'établissement de programmes pour les années 1990.

A présent, la CRP compte 49 Comités de voivodie, 404 comités de district, 16 192 cercles regroupant 978 412 adhérents, 17 613 clubs Ecureuil organisés dans les écoles maternelles et primaires réunissant 580 213 enfants.

Les 185 centres de soins s'occupent de 39 935 personnes. Par ailleurs, en 1993, les postes d'assistance, maisons de séjour et asiles de nuit ont accueilli 2563 personnes. Deux mille trois cent cinquante huit clubs regroupaient les donneurs de sang au nombre de 212 298, lesquels donnèrent, à titre bénévole, 209 631 litres de sang (sur un volume global de 414 510 litres de sang prélevé, non rémunéré).

En 1993, les cours de premiers secours au nombre de 9164 assurèrent la formation de 230 775 personnes, tandis que s'activaient cinq équipes, comptant au total 132 secouristes, habilitées à venir en aide aux victimes de catastrophes. Les activités de promotion de la santé englobèrent 24 205 groupes de participants. Par ailleurs, il existe 134 postes de consultation sur le SIDA.

Grâce aux 55 entrepôts dont elle dispose, la CRP est en mesure d'assister immédiatement quelque 10 000 victimes de désastres.

Dans le cadre du programme de diffusion du droit international humanitaire, à part les cours d'été susmentionnés, 5081 conférences et cours, 130 séminaires, 683 concours, 889 expositions, 103 émissions de radio et 236 de télévision, furent organisés sur tout le territoire.

Le BRI, qui conserve plus de sept millions de fiches d'enregistrement et de précieuses archives contenant des données sur les pertes en vies humaines au cours de la guerre, reçut pour l'année 1993 seulement, plus de 60 000 demandes de recherche de familles, de confirmation d'emprisonnement, y compris dans les camps de concentration, d'internement ou de travaux forcés. Plus de 56 000 cas furent traités, dont 18 500 certificats délivrés et les cas particuliers de 500 personnes élucidées, les familles n'ayant pas eu de leurs nouvelles depuis le début de la guerre. Le Bureau continue de rechercher des disparus ainsi que des tombes de soldats de toute nationalité. En coopération avec la Croix-Rouge allemande, il est en train d'aménager des cimetières de soldats allemands.

La CRP publie trois mensuels: «Zdrowie» (La santé), organe officiel, «Jestem» (Je suis) pour les adolescents et «Zygzak» (Zigzag) pour de plus jeunes enfants. Leur tirage global s'élève à 900 000 exemplaires.

Croix-Rouge polonaise
